



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202408**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2024 À 09 H 40, À LA SALLE DU CONSEIL
DU CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN DIRECT PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

Mme Laure Letarte-Lavoie	Présidente et conseillère municipale (vidéoconférence)
Mme Catherine Boileau	Vice-présidente et conseillère municipale (vidéoconférence)
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur et représentant des usagers des services du transport en commun (vidéoconférence)
M. Guillaume Bernard	Administrateur et représentant des usagers de la communauté étudiante (vidéoconférence)
M. Claude Charron	Administrateur et conseiller municipal (vidéoconférence)
Mme Dany Grondin	Administratrice et représentante des usagers du transport adapté (vidéoconférence)
Mme Geneviève La Roche	Administratrice et conseillère municipale (vidéoconférence)

et Mme Joanie Bellerose avait motivé son absence.

Invités :

Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint – Administration (vidéoconférence)
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière (vidéoconférence)
Mme Jade Giroux Larkin	Directrice marketing et communication (vidéoconférence)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION NUMÉRO 068-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 069-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-065-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-065 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE PROJETS TECHNOLOGIQUES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 200 000 \$**

RÉSOLUTION NUMÉRO 070-24

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-065-1 modifiant le règlement numéro R-065 décrétant la réalisation de projets technologiques et un emprunt au montant de 2 200 000 \$ soit et est adopté et conservé aux archives sous le numéro A22-04.

Que la Présidente et la Secrétaire de la Société soient et sont mandatées pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

5. **MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les membres n'ont aucun message à partager.

6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit et est levée à 9 h 42.

La Présidente,

La Secrétaire,

Laure Letarte-Lavoie

Vicky Martineau